

## Les Prix des chercheurs et chercheuses en autisme 2020-21

Le programme des prix des chercheurs et chercheuses en autisme a été mis sur pied avec l'appui du ministère de la Formation, des Collèges et des Universités pour faire en sorte que l'Ontario attire et retienne des chercheurs et chercheuses de premier plan en matière d'étude de l'autisme. Pour l'année universitaire 2020-21, le programme offre un prix d'une année d'une valeur de 18 000 \$ au niveau de la maîtrise et un prix d'une année de 20 000 \$ au niveau du doctorat. Toute personne qui souhaite soumettre une demande pour un Prix des chercheurs et chercheuses en autisme doit soumettre une demande au plus tard le 2 décembre 2019.

### Les buts du programme

Le programme des prix des chercheurs et chercheuses en autisme cherche à mettre sur pied une communauté de recherche qui atteint ou même dépasse les standards internationaux d'excellence scientifique dans la création de connaissances nouvelles sur l'autisme chez les enfants et leur application en vue d'améliorer la santé des enfants autistes en leur offrant de meilleurs produits et services, et ainsi accroître la capacité de la province en matière de diagnostic et d'évaluation de l'autisme et de son système de traitement.

Cette communauté verra à :

- promouvoir et exécuter des projets de recherches dans le domaine des sciences du comportement humain et de l'autisme ainsi qu'aider à la réalisation de tels projets de recherche au sein de la communauté universitaire, et accroître les projets de recherche avancée portant sur l'autisme, particulièrement en ce qui a trait au diagnostic et au traitement de l'autisme;
- créer un robuste environnement de recherche en matière d'autisme en Ontario, basé sur des standards internationalement acceptés d'excellence scientifique et un processus rigoureux d'évaluation par les pairs, qui attirera, développera et retiendra d'excellents chercheurs et chercheuses, et qui leur fournira l'occasion de contribuer au perfectionnement de la recherche et du traitement tant en Ontario qu'à travers le monde;
- prendre des mesures à l'égard des nouvelles possibilités et menaces et des nouveaux et accélérer la découverte de remèdes et de traitements et l'amélioration des stratégies en matière de soins en autisme, de prévention de l'autisme et de bien-être des personnes autistes;
- inciter à la diffusion des connaissances relatives à l'autisme et à l'application des résultats de recherche sur l'autisme en vue d'améliorer la santé des enfants en Ontario;
- renforcer les capacités du milieu de la recherche sur l'autisme en Ontario en offrant aux chercheurs la possibilité de se perfectionner et en appuyant de façon soutenue la poursuite de carrières scientifiques dans la recherche sur l'autisme et le traitement de l'autisme.

## Conditions du Prix

- Pour être admissible à recevoir un prix, un candidat ou une candidate doit :
  - être citoyen ou citoyenne canadien/ne ou un/une résident/e permanent/e du Canada au moment de la date limite de la demande (31 janvier 2020), et
  - être inscrit comme étudiant/e à plein temps dans un programme de maîtrise ou de doctorat d'une université de l'Ontario au début de la période du prix (automne 2020) et doit rester inscrit/e) comme étudiant/e à plein temps pendant toute la durée du terme du prix.
- Un/une étudiant/e à la maîtrise reste admissible jusqu'à la fin du sixième terme d'étude à plein temps.
- Un/une étudiant/e au doctorat reste admissible jusqu'à la fin du 15<sup>e</sup> terme d'étude à plein temps.
- Pendant l'année pour laquelle un Prix d'autisme est accordé, le/la récipiendaire ne peut bénéficier d'aucun autre prix offrant un soutien financier supérieur à 20 000 \$ pour l'année en question (sous réserve des politiques de l'université).

## Financement

Pendant la période d'un an qui débute en septembre 2020, le/la récipiendaire d'un prix de maîtrise touchera un montant de 6 000 \$ par terme pour chacun des trois termes d'inscription dans un programme de maîtrise d'une université de l'Ontario, tant qu'il/elle n'aura pas dépassé le sixième terme de son programme de maîtrise. Les paiements seront émis par l'université, selon ses procédures habituelles et ses calendriers (normalement des paiements mensuels égaux pendant la durée du terme).

Durant la période d'un an qui débute en septembre 2020, le/la récipiendaire d'un prix de doctorat touchera un montant de 6 666 \$ par terme pour chacun des trois termes d'inscription à plein temps dans un programme de doctorat d'une université de l'Ontario, tant qu'il/elle n'aura pas dépassé pas le 15<sup>e</sup> terme de son programme d'étude doctorale. Les paiements seront émis par l'université, selon ses procédures habituelles et ses calendriers (normalement des paiements mensuels égaux pendant la durée du terme).

## Processus de demande

Des formulaires de demande sont disponibles à <http://cou.ca/about/awards/autism-scholars/> ou par l'entremise des bureaux des doyens des études supérieures dans les universités de l'Ontario. Une demande complète nécessite :

- un formulaire de demande rempli par le demandeur;
- le curriculum vitæ du demandeur, qui devra comprendre des renseignements relatifs aux critères d'admissibilité;
- une déclaration d'au plus 1 000 mots qui décrit la recherche à être entreprise pendant la période d'étude supérieure et un résumé de caractère non technique d'au plus 500 mots, tous deux rédigés par le demandeur (une page supplémentaire est autorisée aux fins de diagrammes, de bibliographie, etc.);

- les relevés du premier cycle et (si nécessaire), ceux des cycles supérieurs qui peuvent être soit :
  - des relevés de notes officiels acheminés directement par le bureau du registraire de l'université qui les a émis, ou
  - des copies vérifiées et certifiées comme exactes par le bureau du registraire de l'université du demandeur.
- des lettres à caractère confidentiel de deux évaluateurs, signées et sur papier à en-tête, qui devraient faire une évaluation de la recherche du candidat/de la candidat/e à ce jour et de la recherche que le demandeur se propose d'entreprendre pendant la période d'étude supérieure pour laquelle le demandeur recevra un Prix des chercheurs et chercheuses en autisme, s'il est retenu.

Le demandeur doit prier chaque évaluateur de transmettre l'évaluation électroniquement. Celle-ci ne doit pas être adressée au demandeur, mais directement au doyen des études supérieures à l'université du demandeur (c'est-à-dire l'université à laquelle le demandeur sera candidat/e ou candidat/e postdoctoral/e pendant la période d'étude appuyée par le prix si la demande est acceptée). La date limite pour la réception des évaluations faites par le doyen est fixée au 2 décembre 2019. À la même date, le demandeur doit soumettre électroniquement au doyen les dernières parties de sa demande. Les demandeurs ne peuvent présenter une demande que par l'entremise d'une seule université.

Il est de la responsabilité du doyen qui appuie la demande de soumettre le dossier complet, qui devra être transmis électroniquement à [SeniorDirectorQA@cou.ca](mailto:SeniorDirectorQA@cou.ca) au plus tard le 31 janvier 2020. Le doyen qui appuie la demande doit aussi certifier, par écrit, l'admissibilité du demandeur et indiquer à quel terme de son programme de maîtrise ou de doctorat le demandeur se trouvera au commencement du prix.

Toute université qui veut parrainer un/une candidate peut soumettre au plus deux demandes par niveau de prix (maîtrise et doctorat), jusqu'à concurrence de quatre demandes en tout. On s'attend, par conséquent, à ce que les universités sélectionnent les demandeurs en prêtant une attention particulière aux critères de sélection décrits ci-dessus.

### **Processus de sélection**

Les membres du comité de sélection sont nommés par les doyens des études supérieures dans les universités de l'Ontario et sont choisis par le Conseil ontarien des études supérieures. Le Comité de sélection évalue les demandeurs pour les Prix de l'autisme en fonction de leur talent, de l'excellence de leur travail, de la vision qu'ils apportent à leurs efforts et de l'impact que le comité attend des résultats de leur travail, comme en témoignent :

- Le programme d'étude et de recherche et sa contribution éventuelle à l'avancement des connaissances relatives à l'autisme;
- Les résultats passés d'ordre académique, démontrés par les relevés de notes, les prix et les distinctions;
- L'expérience professionnelle et académique pertinente, y compris l'entraînement à la recherche, comme le démontrent des communications données dans le cadre de conférence et la qualité des publications produites;

- Des lettres d'évaluation; et
- La pertinence du choix d'une institution et d'un expert supervisant.

### **Renseignements et Demandes**

Si vous souhaitez vous renseigner au sujet de n'importe quel aspect des Prix des chercheurs et chercheuses en autisme, adressez un courriel à [SeniorDirectorQA@cou.ca](mailto:SeniorDirectorQA@cou.ca) ou composez le 416-979-2165, poste 235. Pour soumettre des demandes, les doyens et doyennes des études supérieures sont d'adresser un courriel à [SeniorDirectorQA@cou.ca](mailto:SeniorDirectorQA@cou.ca).